Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 035-213500036-20260126-2026_19-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE D'ANDOUILLE NEUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 janvier à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme Aurore GELY-PERNOT, Maire.
Etaient présents : Aurore GELY-PERNOT, Jean-Claude Pannetier, Irène Cloteau, Catherine Gautier, Maxime Poiteaux, Laurent Juin, Christophe Juin, Frédéric Menant, Mathias Canto, Mathieu Vergnaux.
Absents Excusés : Julien Lemarié, Pierre Lehérissé pouvoir à Mathieu Vergnaux.
Absents : Cécile Perrot, Denis Tunier.

Nombre de Conseillers	En exercice 14	Présents 10	Votants 11	dont 1 pouvoir
Date de convocation	19 janvier 2026			
Date d'Affichage	19 janvier 2026			
Secrétaire de Séance	Catherine Gautier			

Délibération n° 2026-19
Nature de l'Acte 7.1 Décisions Budgétaires

INVESTISSEMENT BUDGET 2026
MOBILIER SCOLAIRE
Après examen des besoins formulés par le corps enseignant au titre des investissements 2026 relatifs au mobilier scolaire, le conseil municipal décide de demander des compléments d'information.

En conséquence, ce point est reporté à une prochaine séance.

Fait à Andouillé Neuville, le 27 janvier 2026
Pour extrait conforme au registre,
Mr Jean-Claude Pannetier, 1er Adjoint.